



Préambule :

Les présentes Conditions Générales de Vente de Prestations de Services (désignées par le sigle CGVPS) définissent les droits et obligations entre Nathalie BAS (ci-après « le PRESTATAIRE ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le CLIENT ») dans le cadre des prestations proposées.

Identification du PRESTATAIRE :

Nathalie BAS, agissant en qualité d'assistante indépendante, exerçant sous le statut d'Entreprise Individuelle (EI), nom commercial «Flexi-Assist», sous le régime de la micro-entreprise, dont le siège est sis 526 Route de Grasse 06600 ANTIBES, immatriculée sous le numéro de SIRET : 940 739 675 00012, enregistrée au Registre National des Entreprises le 26/02/2025.

Adresse mail : contact@flexi-assist.fr

I. Dispositions générales

1. Objet

La micro-entreprise dont le nom commercial est «Flexi-Assist», représentée par Nathalie BAS, propose des prestations de services administratifs dont une liste non exhaustive d'exemples de missions est mentionnée ci-après :

- Gestion administrative (rédaction de divers documents administratifs, gestion de boîtes mails et du courrier, pré-comptabilité,...) ;
- Assistance commerciale (préparation et suivi des devis et factures, suivi des règlements, mise à jour du site Internet,...) ;
- Tâches organisationnelles (numérisation et classement de documents, optimisation des processus administratifs et commerciaux, rédaction et mises à jour de procédures internes,...).

Ces services s'adressent aux professionnels et sont exercés de manière ponctuelle ou régulière, dans les locaux du CLIENT ou à distance en télétravail, après accord des parties.

2. Acceptation

Toute mission confiée au PRESTATAIRE implique l'acceptation sans réserve du CLIENT aux présentes CGVPS qui déclare en avoir pris connaissance avant de passer commande.

Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les présentes conditions générales sauf dispositions écrites et signées par le CLIENT et le PRESTATAIRE.

3. Modification des CGVPS

Les CGVPS applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du CLIENT, le PRESTATAIRE se réserve la faculté de modifier ses CGVPS à tout moment en avertissant son CLIENT par simple écrit. Toute modification des CGVPS sera présumée acceptée par le CLIENT qui n'a pas exprimé son désaccord dans un délai de trente jours après réception de la notification de modification de celles-ci.

II. Commandes et prestations

1. Définition

Sauf cas particulier, les services du PRESTATAIRE donnent lieu à l'établissement d'un devis valable 3 mois et/ou d'un contrat préalable précisant notamment les prestations, leurs prix et la durée et/ou date d'exécution de la mission.

Toute commande signée par le CLIENT constitue une vente ferme et définitive sous la réserve de son acceptation par le PRESTATAIRE.

La prestation commandée est ensuite validée et initiée après réception par le PRESTATAIRE du devis signé portant mention « Bon pour accord » et/ou signature du contrat de prestations des deux parties, ainsi qu'après fourniture par le CLIENT des documents et informations nécessaires à la réalisation de la mission.

2. Modification

Toute demande de modification de commande par le CLIENT doit être formulée par écrit et acceptée par le PRESTATAIRE, qui se réserve le droit de refuser toute modification sans apporter de justificatif.

En cas d'accord, un nouveau devis / contrat ou un avenant sera établi par le PRESTATAIRE, et soumis aux mêmes formalités que le devis / contrat initial.

3. Durée et annulation

La durée de chaque contrat est définie dans le devis ou contrat de prestation.

Chaque partie est libre de résilier une commande sans pénalité tant que la mission n'a pas été commencée.

En cas d'annulation par le CLIENT d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, celui-ci s'engage à régler 100 % des prestations déjà effectuées.

Les contrats de collaboration régulière reconduits par tacite reconduction peuvent être résiliés à tout moment par l'une des deux parties, sans préavis, par

simple notification écrite.

4. Droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, Le CLIENT dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Le CLIENT peut exercer ce droit en adressant au PRESTATAIRE une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier postal ou électronique aux coordonnées indiquées en préambule des présentes CGVPS. Il appartient au CLIENT de s'assurer de la bonne réception dudit courrier.

Toutefois, ce délai de rétractation n'est pas applicable dans le cas où l'exécution du service serait finalisée avant la fin du délai de 14 jours.

III. Conditions de règlement

a. Tarifs des prestations :

Les prix indiqués sur le site Internet le sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction du volume et de la difficulté du travail demandé.

En effet, le PRESTATAIRE évalue le coût de ses prestations lors de chaque commande en fonction du CLIENT, de la prestation en elle-même, et du mode de tarification convenu entre les deux parties (tarification horaire, achat de pack d'heures, forfait mensuel,...).

Les services sont fournis au tarif mentionné au jour de la commande dans le devis ou le contrat de prestation.

Les tarifs sont exprimés en € (Euros) et ne sont pas soumis à la TVA selon l'article 293B du CGI.

Dans le cas de demande de prestations ponctuelles et délimitées dans le temps, un devis descriptif valable 3 mois est adressé au CLIENT.

Dans le cas de demande de prestations régulières et dont le prix total du service ne peut être déterminé avec exactitude, un contrat de prestations de services sera régularisé entre les parties mentionnant le taux horaire appliqué et les modalités d'intervention.

Les éventuels frais supplémentaires non compris dans les prestations seront facturés en sus (par exemple : indemnités kilométriques en cas de déplacement non prévu, frais postaux...).

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, en informant au préalable les clients bénéficiant de prestations régulières.

b. Modalités de facturation et paiement

Une facture est établie :

- En fin de prestation lors d'une prestation ponctuelle réalisée sur devis ;
- Avant le début de la mission dans le cas d'un achat de pack d'heures (règlement d'avance) ;
- Chaque fin de mois dans le cas d'un forfait mensuel / contrat de prestation de services

Les factures sont payables à réception par virement ou espèces (dans la limite des plafonds légaux avec facture et reçu émis par le PRESTATAIRE).

c. Conditions de réduction de prix / escompte :

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

d. Retard de paiement :

Tout retard de paiement pourra entraîner, de plein droit, l'application de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ exigible dix jours après la réception de la facture, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire.

IV. Modalités de réalisation des prestations

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer les prestations de services demandées par le CLIENT.

Lorsque la prestation est effectuée sur site, dans les locaux professionnels du CLIENT ou à son domicile, le CLIENT doit permettre au PRESTATAIRE d'accomplir sa mission dans un environnement adéquat en mettant à disposition du PRESTATAIRE les outils nécessaires à la bonne exécution de la mission (bureau, chaise, outil informatique, etc.).

Pour la réalisation de prestations à distance, le PRESTATAIRE utilisera son propre matériel et ses connaissances afin d'assurer la prestation.

Les prestations de services demandées par le CLIENT seront fournies dans un délai raisonnable à compter de la réception par le PRESTATAIRE.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le CLIENT lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en qualité et quantité.

V. Obligations des parties au contrat

Dans le cadre de la bonne exécution du contrat, les parties s'engagent mutuellement comme suit :

a. Obligations du PRESTATAIRE :

Il est rappelé que le PRESTATAIRE est tenu à une obligation de moyen dans l'exécution de ses prestations.

À ce titre, il s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant l'accomplissement de sa mission définie au devis.

Il s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité applicables chez le CLIENT.

Enfin il s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations ainsi que tous les documents que le CLIENT lui aura communiqués.

En outre, le PRESTATAIRE mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le CLIENT pour la réalisation de sa prestation.

Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au CLIENT de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Le CLIENT convient que le PRESTATAIRE n'encourra aucune responsabilité à raison de toutes pertes de bénéfices, de trouble commercial que le CLIENT subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le CLIENT et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

b. Obligations du CLIENT :

Afin de permettre au PRESTATAIRE de réaliser la mission dans de bonnes conditions, le CLIENT s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires et exploitables dans les meilleurs délais.

En outre, le CLIENT s'engage à procéder au règlement de la facture qui lui sera adressée à la fin de la mission définie.

VI. Responsabilité

En cas d'inexécution ou de retard, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être mise en cause qu'en cas de manquement à son obligation de moyens.

Le CLIENT ne pourra pas l'invoquer dans les cas suivants :

- S'il a omis de remettre au PRESTATAIRE un document ou une information nécessaire pour la mission,

- En cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de la volonté du PRESTATAIRE. Cela inclut, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, conflits sociaux, blocages des télécommunications ou du réseau Internet.

VII. Référencement

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à inscrire les travaux accomplis au nombre de ses références sur tous les moyens et supports de communication, notamment son site Internet, ses profils de réseaux sociaux, ses plaquettes de communication, etc.

VIII. Propriété intellectuelle :

Tous les documents, contenus, créations graphiques, rapports, et plus généralement toutes les œuvres et productions réalisées par LE PRESTATAIRE dans le cadre de la prestation de services sont protégés par le droit d'auteur et demeurent sa propriété exclusive jusqu'au paiement intégral et sauf accord contraire et explicite précisé par écrit entre les parties.

IX. Traitement des données à caractère personnel :

Les données nominatives réclamées au CLIENT le sont uniquement dans le cadre de l'exécution de sa commande et sont destinés à un usage interne à l'activité.

Aussi, en application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans les délais prévus par la loi, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant ses informations.

Pour ce faire, le CLIENT pourra en faire directement la demande au PRESTATAIRE par courrier postal ou électronique aux coordonnées indiquées en préambule des présentes CGVPS.

X. Juridiction compétente :

Les présentes CGVPS sont régies par le droit français.

Aussi, dans le cadre d'un litige afférent les tribunaux compétents sont ceux dont dépend le siège social du PRESTATAIRE.